

# LUCENS-INFO



## Table des matières

---

Le clin d'œil du Syndic	page	3
Manifestations locales	page	4
Sociétés diverses de la Commune admin. de Lucens	page	5
Vente des sapins de Noël	page	6
Interview	pages	7-8
Portrait	pages	9-10
Taux d'imposition à Lucens	pages	11-12
Conseil communal	pages	13-14
Avis aux détenteurs de chiens	pages	15-16
Plantes exotiques envahissantes (néophytes)	page	17
Fondation Pro-XY	page	18
Stationnement - Horodateurs	pages	19-20
Animations par la FSG Lucens	page	21
Marchés locaux	page	22
Clean-Up Day	page	23
Pro Senectute - Gymnastique	page	24
Bibliothèque "Rêves à lire" - Calendrier 2022	pages	25-26-27
Déchetteries - Horaires de fin d'année	page	28
Bâtiment administratif - Horaires de fin d'année	page	29
Utile	pages	30-31

*"Le clin d'œil du Syndic"*

## **Noël et Fêtes de fin d'année 2021**

L'année 2021 touche à son terme et la féerie de Noël est visible dans beaucoup d'endroits. Lumières, guirlandes, arbres de Noël illuminent magasins, places et rues de nos villages. Cette période de Fête, tout un chacun la prépare et se réjouit de passer quelques jours dans une ambiance plus calme et chaleureuse.



2021, année qui a encore été marquée par cette pandémie qui a fait beaucoup de dégâts sur le plan économique, mais aussi et surtout sur le plan des rapports humains, de la convivialité et des possibilités de se retrouver pour passer des soirées agréables en toute liberté.

La période des Fêtes de Noël et de fin d'année est un moment qui offre ces possibilités de rencontres, d'amitiés et de plaisirs entre amis ou famille. Cette période festive permet également de relâcher la pression, de passer du temps et de resserrer les liens.

Au terme de cette année difficile pour beaucoup, ces quelques jours de l'année où personne ne devrait se retrouver seule ou seul !

C'est en tout cas ce que je vous souhaite à tous, habitantes, habitants de Lucens et environs. Partagez votre temps avec vos amis et vos proches et conservez un état d'esprit positif et ouvert pour l'année 2022.

Je vous souhaite de passer d'excellentes Fêtes de Noël et de fin d'année ! Je profite de l'occasion de ce message pour vous transmettre tous mes vœux de santé, de bonheur et de plaisir à l'occasion de cette nouvelle année 2022 qui, je l'espère, nous permettra de participer à une quirielle de manifestations sportives et culturelles.

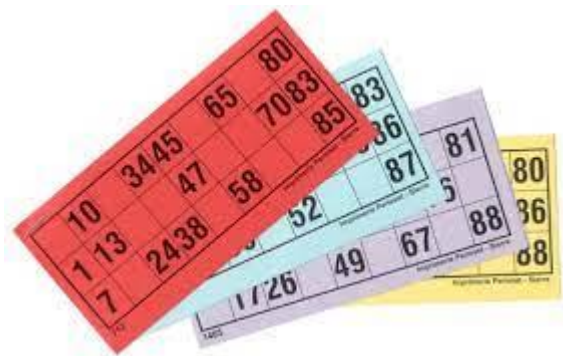
**Bonne année à Tous !**

**Le Syndic**

## Manifestations locales

---

- ✚ Dimanche 19 décembre 2021 à 14h00 et à 20h00 : Lotos de l'Harmonie l'Abeille à la Grande salle de Lucens ;
- ✚ Samedi 8 janvier 2022 : Marché local sur la Place de la Couronne par la commission culturelle ;
- ✚ Samedi 5 février 2022 : Marché local sur la Place de la Couronne par la commission culturelle ;
- ✚ Samedi 5 mars 2022 : Marché local sur la Place de la Couronne par la commission culturelle ;
- ✚ Samedi 2 avril 2022 : Marché local sur la Place de la Couronne par la commission culturelle.



## Sociétés diverses de la Commune administrative de Lucens

---


### *Union des sociétés locales*

 Abbaye du Soleil

 Ski-club

 Association des Parents d'Elèves

 Aviculture Lucens

 Bibliothèque "Rêves à Lire" de Forel-sur-Lucens

 Chœur mixte Chantebroye

 Comité d'animation de Brenles

 Comité d'animation de Chesalles

 Dames de Forel

 FC-Etoile Broye

 Fête des enfants

 GCAIL

 Gymnastique FSG Lucens

 Gym dames Lucens


 Harmonie l'Abeille

 Jeunesse BCS


 La Forelloise

 Les Seigneurs de la nuit

 S'am-Bren-Ches

 Tennis club Lucens

 VBC Union

 Vélo-club Broye

 Société de Tir de Brenles-Chavannes

 *Société de Développement Lucens*

 Abbaye des Nations de Brenles

 Amicale de la Grand-mère

 Amis du Four à pain

 Armes réunies

 Club des Aînés

 Club des Caisses à Savon de Sarzens

 Gym-Hommes Lucens

 Moto Club Les Castors

 Société de pêche de Lucens

 Les Mercredistes



N.B. : Cette liste n'est pas exhaustive.  
Merci de nous communiquer un  
éventuel oubli ou une erreur.



# Vente des sapins de Noël

---



Les sapins de Noël seront mis en vente au Centre forestier de Combloney, les

**Samedis 11 et 18 décembre 2021 de 8h30 à 11h30**

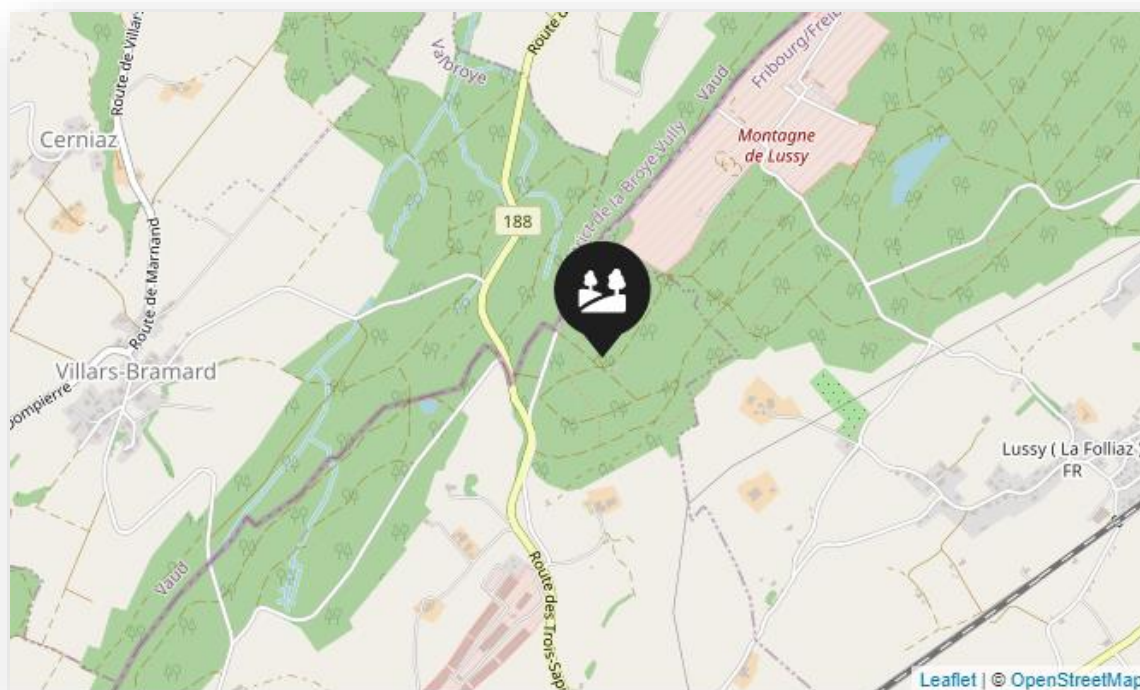
Vous pouvez également acheter vos sapins de Noël auprès des personnes privées de la Commune de Lucens.



Monsieur Olivier Gavin à Brenles au 078/662.41.04



Monsieur Jacques Gothuey à Lucens au 079/683.41.14.



### Le syndic présente les défis de la nouvelle législature

Monsieur Patrick Gavillet a été réélu au mois d'avril pour cinq ans supplémentaires à son poste de syndic au sein de la Commune. Quelques mois après le début de ce deuxième mandat, il nous présente les défis et projets de la législature 2021-2026. Pour continuer à contribuer au bien-être des habitants de la Commune et pour que Lucens reste un village "où les gens se disent bonjour".



**La nouvelle législature a commencé en juillet, comment vous sentez-vous quelques mois après son lancement ?**

**Patrick Gavillet :** Bien. J'étais content de l'élection, surtout que cela me permet de mener à terme d'importants dossiers pour lesquels je m'étais beaucoup investi. L'équipe de la nouvelle Municipalité s'entend bien et maintenant, il faut avancer. Le Covid a repoussé certaines séances, le rythme est donc assez soutenu en cette fin d'année.

**Quel sera le plus grand défi de cette législature 2021-2026 ?**

Le nerf de la guerre : les finances. Il sera très important qu'elles restent saines. Nous nous situons à la limite entre un village et une petite ville, ce qui nous amène aussi à la limite au niveau des ressources humaines au sein de la Commune. Sans compter que les associations intercommunales grignotent de plus en plus sur le budget et que nous ne connaissons pas les impacts du Covid sur les futures rentrées d'impôts.

**Quels sont les projets importants à venir ?**

Sans hésiter, celui qui concerne les écoles. Il ne dépend pas uniquement de la Commune, car c'est l'Association intercommunale scolaire de Moudon-Lucens et environs (AISMLE) qui investira pour la construction d'un nouveau bâtiment. Mais la Commune paiera les locations, qui représenteront des frais supplémentaires. C'est très important, car il y a un vrai besoin au sein de la

Commune, nos bâtiments scolaires sont remplis. Le projet devrait se réaliser durant cette législature puisque le début des études est lancé et que nous savons qu'il pourra se faire près des établissements existants. La création de la nouvelle STEP par l'EMB (Epuration Moyenne Broye) d'ici à 2026 sera également un gros défi.

**Des changements vont aussi être effectués au niveau de la mobilité ?**

Oui, nous sommes déjà en train de mettre en place de nouvelles zones 30 km/h. Le but est de pouvoir en installer un maximum, afin d'éviter les nuisances et d'augmenter la sécurité au sein du village. Il s'agira ensuite de faire comprendre cette modification aux citoyens et qu'ils la respectent. Nous sommes également à bout touchant concernant la problématique du parcage et la pose d'horodateurs.

**En revanche, le projet de la nouvelle zone sportive est terminé et vous avez déjà pu en admirer le résultat ?**

Oui, c'est un magnifique écrin pour Lucens. Il s'agit de la zone la plus fréquentée du village, le week-end. C'était un outil indispensable pour garder des sociétés sportives actives. Nous espérons que les jeunes et tous les utilisateurs auront assez de respect pour que les installations restent en bon état durant de nombreuses années.

**La fusion est en place depuis 2017, soit votre arrivée au poste de syndic, comment se passe-t-elle ?**

Très bien, je crois que c'est intégré désormais. Dans la législature actuelle, nous avons notamment plusieurs investissements prévus pour des réfections de routes dans les villages. Je pense qu'il y a peut-être encore du travail à faire au niveau de la communication. Mais je tiens à souligner que la Municipalité est ouverte et qu'il ne faut pas hésiter à venir discuter.

**On vous sent toujours aussi motivé par ce poste de syndic, est-ce correct ?**

Oui, c'est un job qui est prenant et il ne faut pas compter son temps. Cependant, je trouve cela gratifiant quand nous rencontrons les gens et que nous trouvons des solutions ensemble. Et surtout, de voir que nous travaillons pour le bien du village dans son entier et que cela profitera à plusieurs générations.

*Propos recueillis par Mélanie Gobet*

### "Valoriser le végétal en milieu urbain" le credo de Mathieu Rochat

"Je ne vois pas passer les journées de travail." Responsable des espaces verts de la Commune de Lucens, Mathieu Rochat est un vrai passionné. A son poste depuis huit ans, le paysagiste de 35 ans fourmille d'idées quand il s'agit d'embellir le village dans lequel il a grandi. Mais attention, pas n'importe comment. Amoureux de la nature depuis tout petit, il travaille en suivant un fil rouge : valoriser le végétal en milieu urbain et protéger la biodiversité. "Déjà à l'école, j'avais toujours le nez à la fenêtre, rigole-t-il. C'est en moi !"



Dans les nombreux projets qu'il a déjà menés pour protéger cette nature, Mathieu Rochat a notamment créé un labyrinthe pédagogique près de la Grande salle et semé des prairies de fleurs sauvages à différents endroits dans la Commune. Il a également participé à la reconversion "zéro pesticide" de la voirie en introduisant le désherbage mécanique et privilégié les engrais organiques. "Il faut aussi que la population accepte cette transition, qui engendre parfois la présence de certaines herbes indésirables", explique-t-il.

#### **Pas qu'un jardin en friche**

Pour sensibiliser les habitants à cette thématique de la protection de la biodiversité, le Lucenois a imaginé un parcours didactique qui sera prêt au printemps prochain. Au fil du tracé, des écoles au Refuge en redescendant par le bord de la Broye, les promeneurs découvriront de nombreuses informations et conseils, applicables ensuite dans leurs propres jardins. "J'aimerais faire comprendre que l'on peut amener de la vie chez soi, même dans un jardin beau visuellement. Cela ne doit pas être forcément un terrain en friche comme on peut se l'imaginer", ajoute Mathieu Rochat.

Le paysagiste, qui a obtenu son brevet en 2020, souligne aussi l'importance de ne pas acheter de plantes invasives, comme le Buddleia (dit "arbre à papillons") et de prendre garde aux produits utilisés, même s'ils sont biologiques. "Il ne faut pas hésiter à demander conseil à un professionnel. Ou même à la Commune. J'aime être au service de la population", insiste Mathieu Rochat. Les personnes intéressées par le sujet peuvent d'ailleurs retrouver de nombreuses fiches techniques sous l'onglet "biodiversité" du site internet de la Commune de Lucens [www.lucens.ch](http://www.lucens.ch).

## Un grand rêveur

En parallèle de cette réflexion éco-responsable, Mathieu Rochat cultive son âme d'artiste. Quiconque s'est promené dans le village de Lucens a certainement pu admirer ses diverses créations. Massifs floraux, crèche de Noël ou encore cerfs en bois. Ses inspirations, le paysagiste les trouve dans les petites choses de la vie. Devant un documentaire télévisé avec ses enfants, dans un voyage ou même lors d'une session shopping avec sa femme. "Je suis un rêveur, avoue-t-il. J'ai toujours la tête dans les étoiles, à imaginer ce à quoi pourraient ressembler mes projets dans le futur. Mon travail n'est jamais fini."

Particularité de son poste actuel, le père de famille doit composer avec les malheureuses déprédations faites à ses créations. "Contrairement à un jardin privé, il y a un facteur population à gérer. J'ai eu des coups au moral au début. J'ai compris qu'il fallait sensibiliser la population, expliquer notre travail et petit à petit, les dégâts diminuent." Pas de quoi réduire la motivation de ce passionné, ancien sportif d'élite, qui "n'aime pas rester en place". "J'ai déjà des projets pour l'année prochaine, pour amener plus de couleurs au village. La Place de la Couronne va changer un peu de tête !", glisse-t-il, avec un sourire en coin.

*Mélanie Gobet*

## Taux d'imposition à Lucens

---

### Taux d'imposition à Lucens = + 2 points

En 2019, le taux d'imposition à Lucens pour les personnes physiques se situait à 69% de l'impôt cantonal vaudois.

Pour les années 2020 et 2021, ce taux a été abaissé au niveau de 67.5%, ceci à la suite de la reprise de l'AVASAD par le Canton. Une bascule a donc été faite. Le Canton reprenait la facture de l'AVASAD et la Commune baissait son taux d'imposition de 1.5 points.

Les comptes de l'année 2020 se sont bouclés sur un déficit de Fr. 167'454.58. En fonction de ce résultat négatif, les différents comptes de réserve non obligatoires n'ont pas pu être alimentés. Ce qui veut dire qu'ils vont s'assécher rapidement si l'on ne peut pas verser de l'argent sur ces derniers.

Les revenus de notre Commune sont multiples, mais il est bon de constater que 43% de nos rentrées financières proviennent des différents impôts !

Lors de l'élaboration des budgets 2021 et 2022, la Municipalité a été très attentive aux dépenses et a fixé au minimum les frais de l'ensemble des dicastères.

Sur le plan des recettes en général, la Municipalité constate une baisse d'environ 8.5% des revenus en 2020. Est-ce un contrecoup de la période Covid ou est-ce une tendance plus générale qui va s'établir ? Personne ne peut le dire. Ce manque de rentrées a retenu particulièrement l'attention de la Municipalité.

Le système de péréquation communale a atteint ses limites et nous devons de plus en plus souvent repayer de grosses sommes au canton de Vaud. Nous avons bien créé un compte communal de régulation qui nous permet d'éviter des trous dans les comptes, mais si nous ne pouvons plus l'approvisionner, la situation va vite devenir difficile.

## **En conclusion :**

Un point d'impôt par habitant de Lucens représente en 2020 la somme de Fr. 22.29. L'augmentation de deux points représente, en moyenne, un supplément d'impôts de Fr. 44.58 par habitant.

Avec un taux d'imposition de 69.5% de l'impôt cantonal, la Commune de Lucens reste attractive dans le district de la Broye-Vully. Elle se situera dans le peloton de tête des communes du district sur le plan de l'imposition, tout en restant au niveau de la moyenne cantonale.

La décision d'augmenter le taux d'imposition de notre Commune n'a pas été facile à prendre, mais la commission de gestion et les membres de notre Conseil Communal l'ont bien comprise et l'ont acceptée lors de la séance du Conseil Communal du mois d'octobre 2021.

**Des finances saines pour une Commune forte !**

## Conseil communal

---

### Membres du Conseil communal au 01.07.2021

1. ALFAMA CABRAL Emanuel	S
2. BADOUX Jean-Jacques	U
3. BARAHONA Richard	S
4. BLANC Lucas	U
5. BENOIT Jean-Pierre-René	S
6. BESSON Gilles	PLR
7. BRIOD Antoine	U
8. BRIOD Roland	PLR
9. CHABLOZ Jacky	PLR
10. CHARBON Martine	U
11. COLLADOS ANDRADE Olga	U
12. COTTING Laurence	PLR
13. DELACRETAZ Marie-José	U
14. DELESSERT DISERENS Nathalie	S
15. DESCLOUX Xavier	PLR
16. DESMEULES Pierre-Alain	PLR
17. DUC Cédric	U
18. DURUSSEL Marianne	U
19. FERREIRA Julio	S
20. GAVIN Olivier	U
21. GOLAZ Patrizia	U
22. HERITIER Mathieu	PLR
23. HOSSEIN Christophe	S
24. HUGONNET Raphaël	S
25. JUILLAND Daniel	PLR
26. KRÄHENBÜHL Hervé	S
27. MAILLARD Richard	S
28. MARLETAZ Alexandra	U
29. MERIEM Sabrina	S
30. MILANDO Elodie	U
31. MORARD Jacques	U

32. NORO VIDEIRA Abilino	PLR
33. PALERMO Alberto	U
34. PFISTER-MEDINA Aurélia	U
35. PIDOUX Jean-Luc	PLR
36. PINTO Ana Paula	S
37. POTENZA Daniela	U
38. PROUST Camille	S
39. REY Frédéric	U
40. ROCHAT Mathieu	S
41. ROCHAT Thierry	S
42. ROGGO Morgan	U
43. RÜFENACHT Christof	U
44. SALADIN Christophe	S
45. SIRENA Geneviève	S
46. SIRVENT GIMENEZ Paul	PLR
47. SPYCHER Bernard	PLR
48. SUDAN David	PLR
49. UVA Maria	U
50. ZARETTI Michel	U

Président du Conseil communal :  
(du 01.07.2021 au 30.06.2026)

**HUGONNET Raphaël**

Secrétaire du Conseil communal :  
(du 01.07.2021 au 30.06.2026)

**DUPERREX Barbara**

## Avis aux détenteurs de chiens

---

La Municipalité appelle les propriétaires de chiens à faire preuve de bon sens afin de ne pas incommoder les promeneurs et cyclistes, en particulier le long de la Broye.

La Municipalité rend attentive la population que le Bâtiment administratif est un lieu interdit aux chiens.

La Municipalité rappelle, ci-dessous, quelques articles du Règlement de Police.

### Art. 30.-

Il est interdit de laisser divaguer les animaux qui compromettraient la sécurité publique.

En cas d'urgence, la police peut faire saisir et conduire chez l'équarisseur des animaux trouvés sur le voie publique. Le détenteur de l'animal en est informé dans la mesure du possible.

### Art. 32.-

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse.

La Municipalité détermine les lieux et manifestations dont l'accès est interdit aux chiens.

La Municipalité peut prescrire aux propriétaire de chiens de prendre toutes mesures utiles en vue de les rendre inoffensifs; en cas de nécessité, elle peut ordonner le séquestre de l'animal aux frais du détenteur.

Art. 33.-

Les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire.

Lorsqu'un chien errant, trouvé sans collier ou sans médaille, est séquestré, il est placé en fourrière.

Les frais qui doivent être payés pour obtenir la restitution de l'animal dans le délai légal de six jours comprennent les frais de transport, de fourrière et, le cas échéant, l'examen du vétérinaire.



## Plantes exotiques envahissantes (néophytes)

---

Le Canton de Vaud n'est pas épargné par les plantes envahissantes, 17 des 20 espèces figurant sur la liste des plantes exotiques envahissantes (liste noire) se trouvent sur le territoire cantonal. Au moins six de ces espèces sont présentes sur l'ensemble du canton. Les autres sont présentes de manière plus localisée, mais sont en constante expansion. Le Canton compte également de nombreuses espèces qui menacent de causer des dommages (Watch list).

Dans le but d'éviter leur propagation, il est important de les identifier et d'utiliser les moyens de lutte appropriés à chaque espèce. Le Canton de Vaud a développé des fiches spécifiques pour treize espèces. Ces fiches présentent pour chaque espèce une description, ainsi que les recommandations de lutte à mettre en œuvre.

Les fiches néophytes peuvent être consultées à l'adresse <https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/#c2053096>



Saviez-vous que 20% de la population suisse est proche aidante ? La majorité d'entre eux concilient vie professionnelle et vie privée avec des tâches quotidiennes d'assistance à un proche, ce qui peut rapidement entraîner des conséquences négatives sur leur santé et leur vie sociale. La Fondation Pro-XY offre du conseil aux proches aidants, ainsi que des prestations de relèvement qui leur permettent de se ressourcer et de retrouver un équilibre dans leur relation avec la personne aidée. Ceci permet à cette dernière de vivre un moment qui lui est consacré et contribue à un maintien à domicile de qualité.

Vous souhaitez en savoir plus et les soutenir ? Un dossier de présentation est à disposition sur demande.

Contact :

Fondation Pro-XY, antenne de la Broye

Rue de Savoie 1

1530 Payerne

021/646.83.93

[pro-xy@pro-xy.ch](mailto:pro-xy@pro-xy.ch)



## Stationnement - Horodateurs

---

La Municipalité informe les habitants de Lucens sur le stationnement dans le village.

### Zones gratuites

Pour les places de parc, sans horodateur, avec un marquage au sol de couleur blanche: se référer à la signalisation verticale.

### Zones payantes

La durée du parcage peut être prolongée, contre paiement, au-delà des deux premières heures gratuites : Zone Grande salle - Salle de sport VD3 (Chemin des Rochettes) - Chemin de la Forêt.

Temps taxable du lundi au vendredi de 6h00 à 20h00.

Jours fériés : gratuit comme un dimanche

### Parcage résidents

Une possibilité de stationnement proche du lieu de domicile est mise à disposition, contre paiement (voir tarif ci-dessous), aux résidents Lucennois et aux pendulaires.

Chaque ménage dont le domicile se trouve dans l'un des quatre secteurs définis peut demander, via ParkingPay, une autorisation à faire valoir sur un ou deux véhicules (identification par numéro des plaques minéralogiques).

- Fr. 0.00 = 0h00 à 2h00
- Fr. 1.50 = 3h00
- Fr. 3.00 = 4h00
- Fr. 4.50 = 5h00
- Fr. 4.90 = 5h16
- Fr. 5.00 = 5h17 à 14h00 (journée 24 heures)

### Parcage pendulaires

Une possibilité de stationnement est mise à disposition, contre paiement (voir tarif ci-dessous), aux pendulaires. Toute personne travaillant dans notre cité peut solliciter une autorisation via ParkingPay à faire valoir sur un ou deux véhicules (identification par numéro des plaques minéralogiques).

Cette autorisation permet de stationner sa voiture sans limitation de durée sur les parkings définis dans le secteur pendulaire.

## Tarifs

- Autorisations de stationnement pour pendulaires :  
Fr. 60.00 par mois ou ;  
Fr. 600.00 par année.
  
- Autorisation de stationnement pour résidents :  
Fr. 50.00 par mois ou ;  
Fr. 500.00 par année.

L'obtention des autorisations s'effectue via l'application ParkingPay ou à la Réception de l'Administration communale.

Pour tous les parcs équipés d'un horodateur, un tarif unique de : Fr. 1.50 par heure est appliqué au-delà des deux heures gratuites.

## Parking longue durée

Uniquement sur la zone de la Grande salle, parcelle à proximité de la gare (sol, grille, gazon).

- Fr. 5.00 par jour;
- Fr. 10.00 pour 2 jours ;
- Fr. 15.00 pour 3 jours ;
- Fr. 20.00 pour 4 à 7 jours en continu ;
- Fr. 25.00 pour 8 jours en continu;
- Fr. 30.00 pour 9 jours en continu ;
- Fr. 35.00 pour 10 à 14 jours en continu.

Le paiement peut également s'effectuer par les applications ParkingPay et Twint.

## Mise en service

Les horodateurs et l'application "ParkingPay" seront mis en fonction dans le courant du mois de janvier 2022.

## Animations par la FSG Lucens

---

En remplacement de ses soirées de Gymnastique 2021, la FSG Lucens organise une animation dans le village.

L'occasion de voir le Père Noël, de se réchauffer avec une soupe, de boire un vin chaud, de visionner les prestations de nos gymnastes et de passer un bon moment en votre compagnie !



**Samedi 11 décembre 2021**

### *Programme*

- 16h30      Visite du Père Noël au Casino-Stand (extérieur) \*  
(photos et distribution de petits présents pour les enfants)
- Petite restauration et buvette au Casino-Stand (extérieur) \*
- 19h00      Projection de vidéos gymniques créées pour l'occasion (intérieur)
- Suivi du...      Bar de Noël au Casino-Stand (intérieur)



Déguisement = une boisson offerte

***Pour les activités à l'intérieur du Casino-Stand, certificat COVID obligatoire***

***\*Selon les conditions météorologiques***

## Marchés locaux

---

La Municipalité informe que dorénavant, les marchés locaux auront lieu tous les premiers samedis du mois, sur la Place de la Couronne.

En effet, lors d'un conseil communal de l'automne 2021, une commission culturelle a été nommée. Elle se compose de sept membres.

Cette commission va reprendre l'organisation des marchés locaux 2022, jusqu'ici organisés par Madame Alette Rey, Municipale en charge du dicastère comprenant la culture.

La Municipalité remercie par avance les membres de cette commission pour leur dévouement et espère que les diverses manifestations organisées en 2022 trouveront un écho très positif au sein de la population de Lucens et environs.

Merci à vous toutes et tous, citoyennes et citoyens de notre belle Commune de Lucens.

Voici les dates pour 2022 :

-  8 janvier 2022
-  5 février 2022
-  5 mars 2022
-  2 avril 2022
-  7 mai 2022
-  4 juin 2022
-  2 juillet 2022
-  6 août 2022
-  3 septembre 2022
-  1<sup>er</sup> octobre 2022
-  5 novembre 2022
-  3 décembre 2022



Si vous êtes intéressés à participer comme exposant aux marchés de 2022, merci de contacter l'Accueil de l'Administration communale.

### Matinée de nettoyage à Lucens (Clean-up-Day) du 17 septembre 2021

Comme chacun de nous peut le constater depuis quelques années, une recrudescence de déchets, mégots de cigarettes, bouteilles, cannettes etc., jonchent le sol de nos rues, en bordure de routes et dans les prairies.

Ce phénomène existe malheureusement partout, que ce soit en ville, en campagne ou même en forêt.



Afin de sensibiliser les citoyennes et citoyens adultes, c'est par les enfants que nous essayons de faire passer le message. C'est pourquoi, tous les 2 à 3 ans, la société de développement (SDL), des élèves de l'établissement scolaire du collège Pré-au-Loup, des élèves de l'école l'Amandier de Lucens ainsi que la Commune, participent à une matinée de nettoyage organisée au niveau National (Clean-up-Day).

Le 17 septembre dernier, c'est nonante enfants accompagnés d'une vingtaine d'adultes qui ont parcouru les rues afin de récolter ces déchets.

Merci à vous, enfants, adultes, qui avez participé à cette matinée !

# Gymnastique

NOUVEAU À LUCENS

## Bouger et garder la forme à tout âge !

Cours collectifs destinés aux seniors débutants et avancés, dispensés dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Encadrement assuré par des moniteurs formés en sport des adultes suisse (esa), reconnus par l'Office fédéral du sport.

<b>Lieu</b>	Ancien Collège de l'Hôtel de Ville Rue des Greniers 8
<b>Dates et horaire</b>	Mardi de 14h à 15h Hors vacances scolaires
<b>Participation</b>	CHF 7.- la séance, abonnement semestriel Entrée possible à tout moment
<b>Renseignements</b>	Pro Senectute Vaud Sport et santé 021 646 17 21
<b>Inscription</b>	sport@vd.prosenectute.ch

# Calendrier 2022

Rue du Collège 18 / 1526 Forel-sur-Lucens

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
Sa 1	Ma 1	Ma 1	Ven. 1	Ma 1	Ven. 1	Di 1	Di 1	Me 1	Me 1	Me 1	Bibliothèque 18-20 h.
Di 2	Me 2	Me 2	Bibliothèque 18-20 h.	Me 2	Bibliothèque 14-18 h.	Me 2	Sa 2	Lun. 2	Lun. 2	Jeu. 2	
Lun. 3	Jeu. 3	Jeu. 3		Jeu. 3		Di 3	Di 3	Ma 3	Ma 3	Ven. 3	
Ma 4	Ven. 4	Ven. 4		Ven. 4		Lun. 4	Lun. 4	Me 4	Me 4	Sa 4	Bibliothèque 18-20 h.
Me 5	Sa 5	Sa 5		Sa 5		Ma 5	Ma 5	Jeu. 5	Jeu. 5	Di 5	
Jeu. 6	Di 6	Di 6		Di 6		Me 6	Me 6	Ven. 6	Ven. 6	Lun. 6	
Ven. 7	Lun. 7	Lun. 7		Lun. 7		Jeu. 7	Jeu. 7	Sa 7	Sa 7	Ma 7	
Sa 8	Ma 8	Ma 8		Ma 8		Ven. 8	Ven. 8	Di 8	Di 8	Me 8	Bibliothèque 14-18 h.
Di 9	Me 9	Me 9	Bibliothèque 14-18 h.	Me 9	Bibliothèque 18-20 h.	Sa 9	Sa 9	Lun. 9	Lun. 9	Jeu. 9	
Lun. 10	Jeu. 10	Jeu. 10		Jeu. 10		Di 10	Di 10	Ma 10	Ma 10	Ven. 10	
Ma 11	Ven. 11	Ven. 11		Ven. 11		Lun. 11	Lun. 11	Me 11	Me 11	Sa 11	Bibliothèque 14-18 h.
Me 12	Sa 12	Sa 12		Sa 12		Ma 12	Ma 12	Jeu. 12	Jeu. 12	Di 12	
Jeu. 13	Di 13	Di 13		Di 13		Me 13	Me 13	Ven. 13	Ven. 13	Lun. 13	
Ven. 14	Lun. 14	Lun. 14		Lun. 14		Jeu. 14	Jeu. 14	Sa 14	Sa 14	Ma 14	
Sa 15	Ma 15	Ma 15		Ma 15		Ven. 15	Ven. 15	Di 15	Di 15	Me 15	Bibliothèque 18-20 h.
Di 16	Me 16	Me 16	Bibliothèque 18-20 h.	Me 16	Bibliothèque 14-18 h.	Sa 16	Sa 16	Lun. 16	Lun. 16	Jeu. 16	
Lun. 17	Jeu. 17	Jeu. 17		Jeu. 17		Di 17	Di 17	Ma 17	Ma 17	Ven. 17	
Ma 18	Ven. 18	Ven. 18		Ven. 18		Lun. 18	Lun. 18	Me 18	Me 18	Sa 18	Bibliothèque 18-20 h.
Me 19	Sa 19	Sa 19		Sa 19		Ma 19	Ma 19	Jeu. 19	Jeu. 19	Di 19	
Jeu. 20	Di 20	Di 20		Di 20		Me 20	Me 20	Ven. 20	Ven. 20	Lun. 20	
Ven. 21	Lun. 21	Lun. 21		Lun. 21		Jeu. 21	Jeu. 21	Sa 21	Sa 21	Ma 21	
Sa 22	Ma 22	Ma 22		Ma 22		Ven. 22	Ven. 22	Di 22	Di 22	Me 22	Bibliothèque 14-18 h.
Di 23	Me 23	Me 23	vacances	Me 23	Bibliothèque 18-20 h.	Sa 23	Sa 23	Lun. 23	Lun. 23	Jeu. 23	
Lun. 24	Jeu. 24	Jeu. 24		Jeu. 24		Ma 24	Ma 24	Me 24	Me 24	Ven. 24	
Ma 25	Ven. 25	Ven. 25		Ven. 25		Lun. 25	Lun. 25	Me 25	Me 25	Sa 25	Bibliothèque 14-18 h.
Me 26	Sa 26	Sa 26		Sa 26		Ma 26	Ma 26	Jeu. 26	Jeu. 26	Di 26	
Jeu. 27	Di 27	Di 27		Di 27		Ven. 27	Ven. 27	Ven. 27	Ven. 27	Lun. 27	
Ven. 28	Lun. 28	Lun. 28		Lun. 28		Jeu. 28	Jeu. 28	Sa 28	Sa 28	Ma 28	
Sa 29	Ma 29	Ma 29		Ma 29		Ven. 29	Ven. 29	Di 29	Di 29	Me 29	Bibliothèque 18-20 h.
Di 30	Me 30	Me 30	Bibliothèque 14-18 h.	Me 30	Bibliothèque 14-18 h.	Sa 30	Sa 30	Lun. 30	Lun. 30	Jeu. 30	
Lun. 31	Jeu. 31	Jeu. 31		Jeu. 31		Ma 31	Ma 31				

"La lecture est à l'esprit ce que l'exercice est au corps" J. Addison

# Calendrier 2022

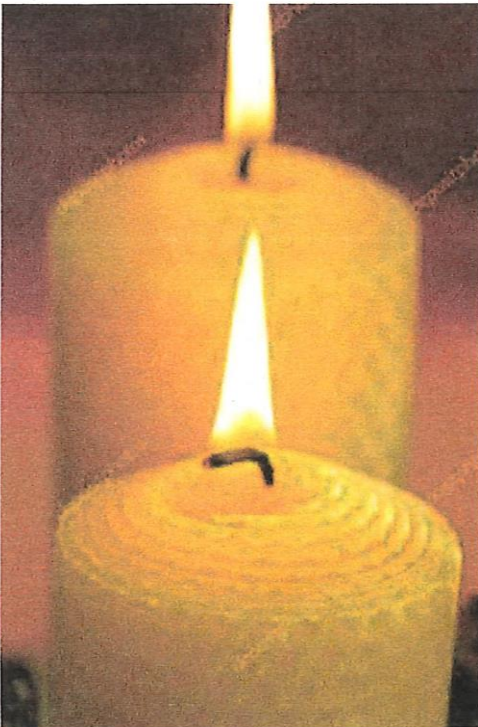
Rue du Collège 18 / 1526 Forel-sur-Lucens

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
Ven. 1	Lun. 1	Lun. 1	Jeu. 1	Sa 1	Ma 1	Ma 1	Jeu. 1	Jeu. 1	Jeu. 1	Jeu. 1	Jeu. 1
Sa 2	Ma 2	Ma 2	Ven. 2	Di 2	Di 2	Me 2	Me 2	Me 2	Me 2	Ven. 2	Ven. 2
Di 3	Me 3	Me 3	Sa 3	Lun. 3	Lun. 3	Jeu. 3	Jeu. 3	Jeu. 3	Jeu. 3	Sa 3	Sa 3
Lun. 4	Jeu. 4	Jeu. 4	Di 4	Ma 4	Ma 4	Ven. 4	Ven. 4	Ven. 4	Ven. 4	Di 4	Di 4
Ma 5	Ven. 5	Ven. 5	Lun. 5	Me 5	Me 5	Me 5	Me 5	Sa 5	Sa 5	Lun. 5	Lun. 5
Me 6	Sa 6	Sa 6	Ma 6	Jeu. 6	Jeu. 6	Di 6	Di 6	Di 6	Di 6	Ma 6	Ma 6
Jeu. 7	Di 7	Di 7	Me 7	Ven. 7	Ven. 7	Lun. 7	Lun. 7	Lun. 7	Lun. 7	Me 7	Me 7
Ven. 8	Lun. 8	Lun. 8	Jeu. 8	Sa 8	Sa 8	Ma 8	Ma 8	Ma 8	Ma 8	Jeu. 8	Jeu. 8
Sa 9	Ma 9	Ma 9	Ven. 9	Di 9	Di 9	Me 9	Me 9	Me 9	Me 9	Ven. 9	Ven. 9
Di 10	Me 10	Me 10	Sa 10	Lun. 10	Lun. 10	Jeu. 10	Jeu. 10	Jeu. 10	Jeu. 10	Sa 10	Sa 10
Lun. 11	Jeu. 11	Jeu. 11	Di 11	Ma 11	Ma 11	Ven. 11	Ven. 11	Ven. 11	Ven. 11	Di 11	Di 11
Ma 12	Ven. 12	Ven. 12	Lun. 12	Me 12	Me 12	Me 12	Me 12	Sa 12	Sa 12	Lun. 12	Lun. 12
Me 13	Sa 13	Sa 13	Ma 13	Jeu. 13	Jeu. 13	Di 13	Di 13	Di 13	Di 13	Ma 13	Ma 13
Jeu. 14	Di 14	Di 14	Me 14	Ven. 14	Ven. 14	Lun. 14	Lun. 14	Lun. 14	Lun. 14	Me 14	Me 14
Ven. 15	Lun. 15	Lun. 15	Jeu. 15	Sa 15	Sa 15	Ma 15	Ma 15	Ma 15	Ma 15	Jeu. 15	Jeu. 15
Sa 16	Ma 16	Ma 16	Ven. 16	Di 16	Di 16	Me 16	Me 16	Me 16	Me 16	Ven. 16	Ven. 16
Di 17	Me 17	Me 17	Sa 17	Lun. 17	Lun. 17	Jeu. 17	Jeu. 17	Jeu. 17	Jeu. 17	Sa 17	Sa 17
Lun. 18	Jeu. 18	Jeu. 18	Di 18	Ma 18	Ma 18	Ven. 18	Ven. 18	Ven. 18	Ven. 18	Di 18	Di 18
Ma 19	Ven. 19	Ven. 19	Lun. 19	Me 19	Me 19	Sa 19	Sa 19	Sa 19	Sa 19	Lun. 19	Lun. 19
Me 20	Sa 20	Sa 20	Ma 20	Jeu. 20	Jeu. 20	Di 20	Di 20	Di 20	Di 20	Ma 20	Ma 20
Jeu. 21	Di 21	Di 21	Me 21	Ven. 21	Ven. 21	Lun. 21	Lun. 21	Lun. 21	Lun. 21	Me 21	Me 21
Ven. 22	Lun. 22	Lun. 22	Jeu. 22	Sa 22	Sa 22	Ma 22	Ma 22	Ma 22	Ma 22	Jeu. 22	Jeu. 22
Sa 23	Ma 23	Ma 23	Ven. 23	Di 23	Di 23	Me 23	Me 23	Me 23	Me 23	Ven. 23	Ven. 23
Di 24	Me 24	Me 24	Sa 24	Lun. 24	Lun. 24	Jeu. 24	Jeu. 24	Jeu. 24	Jeu. 24	Sa 24	Sa 24
Lun. 25	Jeu. 25	Jeu. 25	Di 25	Ma 25	Ma 25	Ven. 25	Ven. 25	Ven. 25	Ven. 25	Di 25	Di 25
Ma 26	Ven. 26	Ven. 26	Lun. 26	Me 26	Me 26	Sa 26	Sa 26	Sa 26	Sa 26	Lun. 26	Lun. 26
Me 27	Sa 27	Sa 27	Ma 27	Jeu. 27	Jeu. 27	Di 27	Di 27	Di 27	Di 27	Ma 27	Ma 27
Jeu. 28	Di 28	Di 28	Me 28	Ven. 28	Ven. 28	Lun. 28	Lun. 28	Lun. 28	Lun. 28	Me 28	Me 28
Ven. 29	Lun. 29	Lun. 29	Jeu. 29	Sa 29	Sa 29	Ma 29	Ma 29	Ma 29	Ma 29	Jeu. 29	Jeu. 29
Sa 30	Ma 30	Ma 30	Ven. 30	Di 30	Di 30	Me 30	Me 30	Me 30	Me 30	Ven. 30	Ven. 30
Di 31	Me 31	Me 31	Lun. 31	Lun. 31	Lun. 31	Lun. 31	Lun. 31	Lun. 31	Lun. 31	Jeu. 31	Jeu. 31

"La lecture est à l'esprit ce que l'exercice est au corps" J. Addison

A la Bibliothèque « Rêves à Lire »  
À Forel-sur-Lucens  
Rue du Collège 18

Contes de 14h à 16 h.



Le 8 décembre 2021

Viens participer et créer ta bougie  
de Noël de 14 h à 17 h.

## Déchetteries - Horaires de fin d'année

---

### Déchetterie Praz-la-Mort

Vendredi 24 décembre 2021	13h15 - 16h30
Samedi 25 décembre 2021	<b>Fermé</b>
Lundi 27 décembre 2021	9h30 - 11h30
Mercredi 29 décembre 2021	13h15 - 17h00
Vendredi 31 décembre 2021	13h15 - 16h30
Samedi 1 <sup>er</sup> janvier 2022	<b>Fermé</b>

puis reprise selon horaires habituels.

### Déchetterie Eco point du Centre

Jeudi 23 décembre 2021	13h30 - 16h30
Mardi 28 décembre 2021	9h30 - 11h30
Jeudi 30 décembre 2021	13h30 - 16h30

### Service de piquet

En cas de problèmes urgents en dehors des heures d'ouverture des bureaux, un service de piquet est à votre disposition aux numéros suivants :

- Service de voirie **079/653.81.35**
- Service des eaux **079/681.18.98**

*Les bureaux administratifs seront fermés du jeudi 23 décembre 2021 à 16h30  
jusqu'au lundi 3 janvier 2022 à 08h00.*

Durant cette période, en cas de nécessité, vous pouvez envoyer un courriel à [commune@lucens.ch](mailto:commune@lucens.ch). Cette adresse sera relevée tous les matins.



Un peu de couleurs  
dans vos cœurs en  
cette période difficile

Prenez soin de vous !

La Municipalité, ainsi que l'ensemble du  
personnel communal,  
vous adressent leurs  
meilleurs vœux pour  
de belles Fêtes de Noël,  
à l'occasion des Fêtes  
de fin d'année !!



## Utile

---

N° Tél. 021/906.15.50

Administration communale

Place de la Couronne 1

Case postale 95

1522 Lucens

### Horaires du guichet d'Accueil :

**Lundi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mardi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mercredi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Jeudi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 18h00

**Vendredi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

### Horaires de l'Office de la population :

**Lundi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mardi :** **Fermé**

**Mercredi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Jeudi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 18h00

**Vendredi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

### Horaires du Secrétariat municipal et de la Bourse communale :

**Lundi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mardi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mercredi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Jeudi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - **16h30**

**Vendredi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

### Horaires de l'AISTBV :

**Lundi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mardi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Mercredi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

**Jeudi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - **16h30**

**Vendredi :** 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

**021/906.15.65**

### Horaires de la Voirie :

**Lundi :** 7h00 - 11h45 et 13h15 - 17h00

**Mardi :** 7h00 - 11h45 et 13h15 - 17h00

**Mercredi :** 7h00 - 11h45 et 13h15 - 17h00

**Jeudi :** 7h00 - 11h45 et 13h15 - 17h00

**Vendredi :** 7h00 - 11h45 et 13h15 - 16h30

**021/906.15.68**

### Courriels :

**Guichet d'accueil :** [commune@lucens.ch](mailto:commune@lucens.ch)

**Bourse communale :** [bourse@lucens.ch](mailto:bourse@lucens.ch)

**Police administrative :** [police@lucens.ch](mailto:police@lucens.ch)

**Contrôle des habitants :** [habitants@lucens.ch](mailto:habitants@lucens.ch)

**Secrétariat municipal :** [commune@lucens.ch](mailto:commune@lucens.ch)

**Service de voirie :** [voirie@lucens.ch](mailto:voirie@lucens.ch)

**Ass. Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise : (Grand-Rue 5b)**

[info@aistbv.ch](mailto:info@aistbv.ch)